## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 07 novembre 2024.

## Ordre du jour :

- Demande de subvention de l'ASJ74.
- Tableau des emplois,
- Budget général : virements de crédits n°03,
- Zones bleues parking.
- Invitations diverses.
- Divers.

A Chevrier, le 31 octobre 2024 Le Maire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 07 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN. Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Cédric CHATELAIN, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ,

Audrev LEONARD. Kévin POUPARD. Thierry ROSAY.

Etaient excusés: Claude REINHARDT, Laetitia CHARLES,

Etait excusé et représenté : Stéphane CLAEYS,

Ftait absent: Xavier GAUD.

#### <u>Désignation du secrétaire de séance :</u>

Monsieur Régis BAUD est désigné comme secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 03 octobre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 03 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

## Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

## - Communauté de Communes :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/10/24:

- \* Les membres procèdent à l'élection du Président de la communauté de communes.
- \* Ils déterminent le nombre de Vice-Présidents et celui des membres du bureau communautaire.
  - \* Ils élisent les Vice-Présidents et les membres du bureau.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/11/24:

- \* Les membres fixent le montant des indemnités des élus.
- \* Ils modifient le nombre de commissions thématiques.

- \* Ils procèdent à l'élection et à la désignation des représentants de la communauté de communes à certaines instances extérieures.
- \* Les décident de l'affectation des résultats 2023 et approuvent les budgets supplémentaires.

## BUREAU DU 04/11/24:

- \* Madame la Sous-Préfète est venue se présentée aux élus et a précisé qu'elle se tenait à leur disposition. Elle précise d'ores et déjà que l'enveloppe DETR sera faible.
- \* Les membres décident de l'attribution des subventions de fonctionnement au « Collectif parentalité » porté par la MJC de Viry et au « Défit lecture » porté par le collège du Vuache.
- \* Ils approuvent le transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de la communauté de communes.

## - Conseil d'école du 07/11/24 :

- \* Madame la Directrice indique que l'école compte 117 élèves.
- \* Elle fait un point sur les évaluations nationales.
- \* Une présentation des projets de classes et de l'école pour le 1<sup>er</sup> trimestre est réalisée.
- \* Le programme Phare pour cette année concernera le dispositif de lutte contre le harcèlement.

## - Syndicat Intercommunal Pays du Vuache:

- \* Les membres valident la mise en place des tickets restaurant.
- \* Une actualisation du tableau des emplois permanents est adoptée.
- \* Un point sur l'organisation du temps de travail est effectué.
- \* Les membres approuvent le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre ECLA.
- \* Ils adoptent le plan de financement prévisionnel de la construction de la gendarmerie.

#### Demande de subvention de l'ASJ74 (2024/11/01):

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'ASJ74 (ATHLE St Julien) qui compte 3 licenciés de la commune.

Madame le Maire rappelle que ce club est un club labélisé par la communauté de communes du genevois et que par délibération n°2024/02/01 du 08/02/24, le conseil municipal de Chevrier a décidé d'octroyer une somme de 50 € par adhérent à chaque club labelisé.

Après délibération et conformément à son engagement, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une subvention de 150€.

#### Tableau des emplois (2024/11/02):

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services à compter du 07 novembre 2024.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune somme suit :

- création d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- DECIDE : création d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet,

- ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## Budget général : virements de crédits n°03 (2024/11/03) :

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les virements de crédits suivants :

| Articles | Libellés                                       | Dépenses<br>Positives | Dépenses<br>Négatives |
|----------|--|-----------------------|-----------------------|
| 6561     | Organismes de regroupement                     | 8 000 €               |                       |
| 023      | Virement à la<br>section<br>d'investissement   |                       | 8 000 €               |
| 21316    | Construction<br>autres bâtiments<br>publics    |                       | 8 000 €               |
| 021      | Virement de la<br>section de<br>fonctionnement |                       | 8 000 €               |

## Zones bleues parking:

Madame le Maire rappelle diverses discussions relatives aux parkings communaux de plus en plus utilisés pour le stationnement prolongé de véhicules. Elle propose de débattre sur la nécessité ou pas d'instaurer des zones bleues sur les parkings suivants : l'école, la chapelle, la place du chêne et le foyer des fayards.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- les parkings de l'école, de la chapelle et du foyer des fayards seront en totalité en zone bleue du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf jour férié) par tranche de 2h,
- le parking du chêne : deux places sous le chêne seront en zone bleue du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf jours fériés) par tranche de 2h.

Madame le Maire est chargée de prendre l'arrêté correspondant et de faire procéder au marquage adapté.

## Invitations diverses:

Madame le Maire présente à l'assemblée diverses invitations :

- Inauguration de l'aire des bois de rosses (Annemasse) pour les gens du voyage,
- Cérémonies du 11 novembre à Dingy, Valleiry, Vulbens et Archamps,
- Cérémonie de la Sainte Geneviève à Collonges sous Salève.

## Villages d'avenir :

Madame le Maire rapporte la tenue des réunions du 06 novembre, dans le cadre du dispositif VILLAGES D'AVENIR, sur le thème de l'activité commerciale, sociale et solidaire dans les villages.

Les élus de Chevrier participants confirment des échanges intéressants tant avec les animateurs, les personnes du village invitées et les élus des autres collectivités.

# Cérémonie des vœux :

Le Conseil Municipal fixe la cérémonie des vœux au vendredi 24 janvier 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, Agnès CUZIN Le secrétaire, Régis BAUD